

MAIRIE DE LOCMIQUELIC

ARRETE DE CIRCULATION ILLUMINATIONS DE NOEL DANS LA GRANDE RUE

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUELIC,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/1,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation dans la Grande Rue, le lundi 25 novembre 2024 pour l'installation des illuminations de Noël,

ARRÊTONS

Article 1 :

Afin de mettre en place les illuminations de Noël, le lundi 25 novembre 2024, la circulation est interdite dans la Grande Rue :

De l'intersection de la Grande Rue et la rue de l'Eglise (la croix), jusqu'à l'intersection de la Grande Rue et la rue de Verdun,

Article 2 :

La signalisation réglementaire est mise à disposition par les services Techniques et la mise en place est effectuée par l'entreprise intervenante : BOUYGUES.

Article 3 :

La Gendarmerie et la police municipale sont chargées, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUELIC, le 15 novembre 2024

Monsieur le Maire,

Eric PATUREL